

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

GUIDE DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

CONSEILS ET RECOMMANDATIONS



Jeu, set et match pour la planète !

[LA FFT
ENGAGÉE]

SOMMAIRE

- P.3** — **PRÉAMBULE**
- P.4** — **1. MESURES DE SOBRIÉTÉ RELATIVES
AU CHAUFFAGE ET À LA CLIMATISATION**
- P. 6** — **2. MESURES DE SOBRIÉTÉ RELATIVES
À L'ÉCLAIRAGE**
- P.8** — **3. MESURES DE SOBRIÉTÉ RELATIVES
À LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE**
- P. 10** — **4. MESURES DE SOBRIÉTÉ RELATIVES
À LA MOBILITÉ**
- P.12** — **5. SYNTHÈSE DES MESURES À APPLIQUER
EN CAS DE SIGNAL ÉCOWATT ROUGE**
- P. 14** — **6. MESURES DE COMMUNICATION
ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS**
- P.15** — **7. RESSOURCES UTILES**



PRÉAMBULE

Face à l'accélération du changement climatique, que l'été 2022 a rendue tout particulièrement perceptible, et aux tensions internationales liées à la guerre en Ukraine, la montée en puissance de la transition énergétique est apparue comme un impératif.

Le 6 octobre dernier, le gouvernement a ainsi défini un plan de sobriété énergétique pour la France, en fixant un objectif aussi clair qu'ambitieux : réduire de 10% la consommation d'énergie d'ici 2024 (par rapport à 2019) et de 40% à horizon 2050. Dans la foulée, le 13 octobre, le ministère des Sports a présenté la déclinaison sport de ce plan national de sobriété énergétique.

Si, à l'échelle du pays, le secteur sport représente moins de 1% de la consommation énergétique totale, le poids économique et, peut-être plus encore, la visibilité médiatique et symbolique du secteur lui confèrent une responsabilité toute particulière.

La Fédération Française de Tennis souhaite prendre toute sa part à ce travail collectif autour de la sobriété énergétique. Ce guide, au travers de recommandations concrètes, se veut un support pour accompagner tous les acteurs fédéraux qui souhaitent s'engager dans cette démarche, qui se doit d'être menée avec les collectivités territoriales.

Ce guide s'enrichira au fil du temps grâce aux évolutions du plan, aux commentaires, aux bonnes pratiques qui nous seront remontées : les mises à jour seront systématiquement disponibles sur le [guide du dirigeant](#) (dans la section RSE > Sobriété énergétique).

SET GAGNANT POUR LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE LES 7 PRINCIPALES RECOMMANDATIONS



1. Limiter le chauffage des infrastructures sportives et maintenir le chauffage à 19°C maximum et la climatisation à 26°C minimum dans les espaces de vie.



2. Contribuer à l'isolation des infrastructures sportives.



3. Limiter l'éclairage aux créneaux joués, favoriser la lumière naturelle et suivre les conseils d'intensité lumineuse.



4. Réduire l'usage de l'eau chaude sanitaire.



5. Soutenir le développement des mobilités durables (transports en commun, covoiturage, marche, pratique du vélo) et optimiser les déplacements.



6. Sensibiliser l'ensemble des publics aux gestes qui font la différence au travers de la campagne écogestes de la FFT.



7. Accompagner l'écosystème fédéral au travers d'une adresse dédiée : sobriete.energetique@fft.fr

1. MESURES DE SOBRIÉTÉ RELATIVES AU CHAUFFAGE ET À LA CLIMATISATION

MESURES GÉNÉRALES

- Maintenir les portes et les fenêtres fermées pour retenir la chaleur ou la fraîcheur des équipements chauffés ou climatisés et éviter ainsi toute perte énergétique.
- Décaler de 15 jours le début et la fin de la période de chauffe, quand cela est possible et quand la température extérieure le permet.

GESTION DU CHAUFFAGE ET DE LA CLIMATISATION

INFRASTRUCTURES NON SPORTIVES (bureaux, espaces hospitalités, locaux à usage d'habitation, centres de formation, espaces recevant les publics)

- Respecter la réglementation: lorsque les espaces sont occupés, le chauffage doit être fixé à 19°C et la climatisation ne doit pas être inférieure à 26°C.
- En période d'inoccupation des bâtiments, les limites sont fixées:
 - à 16°C (ou une réduction de -3°C) lorsque la durée d'occupation est égale ou supérieure à 24 heures et inférieure à 48 heures;
 - en mode hors gel, à 8°C, lorsque la durée d'inoccupation est égale ou supérieure à 48 heures.

Ces règles ne s'appliquent pas aux gymnases, ateliers, zones de logistique, endroits passants (tels que les gares) où la température sera moins élevée, en adéquation avec les activités de ces lieux (cf. règles relatives aux infrastructures sportives).

- Lorsque cela est techniquement possible, diminuer ou arrêter la ventilation durant les périodes d'inoccupation (soirs, week-ends, périodes de fermeture), ce qui permet de faire des économies d'électricité et de chauffage: la mesure peut permettre de réduire de 50% la consommation d'énergie liée à la ventilation - électricité et chaleur.

INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Les pratiques sportives adaptées ou destinées à des publics spécifiques peuvent faire l'objet de mesures ajustées et d'exception (ex.: sport santé, seniors), tout comme les conditions liées à un territoire (ex.: club en altitude).

- Structures non isolées et chauffées:

- Utiliser le chauffage principalement pour assurer le hors gel (température inférieure à 0°C et sur un ou plusieurs jours en continu) des bâtiments et des sols en priorité.
- Ne pas utiliser le chauffage si le système de chauffage des courts couverts est de type radiant ou rayonnant (chauffage de masse) contrairement aux aérothermes (chauffage de volume).
- Précisions sur les structures de jeu textiles ou gonflables non isolées: ne pas chauffer les volumes des structures de jeu textiles ou gonflables, sauf en cas de neige ou de phénomènes de condensation qui peuvent apparaître.



1. MESURES DE SOBRIÉTÉ RELATIVES AU CHAUFFAGE ET À LA CLIMATISATION



- Structures isolées et chauffées:

- Ne pas utiliser le chauffage si l'isolation du bâtiment est totale (toiture et parois) et son épaisseur supérieure à 120 mm.
- Assurer des températures de 8 à 12°C (en prenant en compte la température extérieure) dans les espaces de jeu.


**LA FFT VOUS ACCOMPAGNE VIA L'ADCP,
Aide au Développement des Clubs et de la Pratique:**

- Aide à la construction de courts couverts isolés
- Aide à la réhabilitation de courts couverts au travers de leur isolation
- Nouveau: intégration dans l'ADCP 2023 du bonus RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) «application de la réglementation thermique RT 2012» pour les courts couverts isolés et dans les espaces de vie

Pour en savoir plus, rapprochez-vous des interlocuteurs FFT de vos ligues et comités.

GESTION DE L'EAU CHAUDE

- Réduire l'utilisation de l'eau chaude sanitaire, en dehors des usages indispensables (ex.: douches).
- Régler la température des ballons d'eau chaude à 55°C, tout en assurant une température minimale de 50°C au point de puisage pour garantir une absence de légionelles dans les canalisations.
- Recommander aux usagers de prendre des douches rapides: 3 minutes maximum.
- Installer des dispositifs hydro-économes (limitateurs de débits et mousseurs sur les robinets, douchettes à économie d'eau).


En cas de signal Écowatt rouge

- Aucune structure (terrain, court) ne pourra être chauffée, sauf en cas d'urgence qui pourrait mettre en péril l'installation ou en cas d'usage pour des populations à risque (ex. : sport santé, seniors).
- Les gymnases resteront accessibles, mais le chauffage devra être mis sur hors gel.
- Les salles de sport privées devront réduire de 2°C de plus leurs températures déjà abaissées.
- Dans un contexte de tensions sur les approvisionnements en électricité, les hébergeurs de données vont davantage limiter leurs recours à la climatisation dans les salles des centres de données si l'infrastructure du site le permet. Un passage de 21°C à 23°C est susceptible de diminuer la consommation d'énergie de l'ordre de 7 à 10% (chiffres France Data Center, 2022).

Pour en savoir plus sur le signal Écowatt rouge, référez-vous à la section qui lui est dédiée, page 12.



2. MESURES DE SOBRIÉTÉ RELATIVES À L'ÉCLAIRAGE

DANS LE CADRE D'UNE INFRASTRUCTURE SPORTIVE

- Préférer, en journée, le jeu sur des terrains en extérieur (ne nécessitant pas d'éclairage) plutôt que les courts couverts (courts généralement éclairés) chaque fois que la météo le permet.
- Limiter l'éclairage des courts aux seuls créneaux joués (clubs, centres d'entraînement).
- Respecter les exigences normatives d'éclairage dans le cadre de la pratique loisir/scolaire :
 - 300 lux en extérieur (moduler, si cela est possible, à 200 lux);
 - 500 lux en intérieur (moduler, si cela est possible, à 300 lux).
- Dans le cadre des compétitions :
 - tendre vers la recommandation du minimum d'éclairage dans le cadre du cahier des charges demandé par type de compétition, si vous êtes en capacité de le faire;
 - prévoir, si cela est possible, un éclairage des courts à 100% 15 minutes avant les premiers entraînements et une extinction des courts après les derniers matchs ou entraînements;

- après les matchs, faire en sorte que les lumières soient éteintes dès que possible en accord avec l'organisation et dans le respect des conditions de sécurité;
- décaler les plages horaires des entraînements pour privilégier la lumière naturelle et limiter les temps d'éclairage ou réduire d'une à deux heures, si cela est possible, la plage horaire des entraînements en fin de journée pour limiter le temps d'éclairage (dans la limite de 8 heures minimum par jour de plage d'entraînement).



LA FFT VOUS ACCOMPAGNE VIA L'ADCP, Aide au Développement des Clubs et de la Pratique:

Aide à l'installation d'éclairage LED sur les terrains extérieurs ne disposant pas de système d'éclairage jusqu'alors.

Pour en savoir plus, rapprochez-vous des interlocuteurs FFT de vos ligues et comités.



2. MESURES DE SOBRIÉTÉ RELATIVES À L'ÉCLAIRAGE

DANS LA GESTION D'UN BÂTIMENT

- Éteindre l'éclairage à l'intérieur des bâtiments dès l'inoccupation/réduire l'éclairage extérieur

Pour aller plus loin :

- Envisager la programmation contrôlée du système de l'éclairage des courts et des espaces de vie (via des minuteurs, des programmeurs, des automatismes de détection de présence, des variateurs pour moduler l'intensité lumineuse selon les recommandations définies).
- L'installation de sondes photométriques de mesure permet de moduler la puissance de l'éclairage en fonction du niveau de luminosité naturelle et garantit ainsi le bon niveau d'éclairage, avec un niveau de consommation optimisé tout au long de la journée.



En cas de signal Écowatt rouge

Privilégier l'éclairage à 300 lux sur les courts couverts lorsqu'un variateur permettant de modifier l'intensité est installé dans le cadre d'une pratique loisir/scolaire.

Pour en savoir plus sur le signal Écowatt rouge, référez-vous à la section qui lui est dédiée, page 12.



SOMMAIRE



3. MESURES DE SOBRIÉTÉ RELATIVES À LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

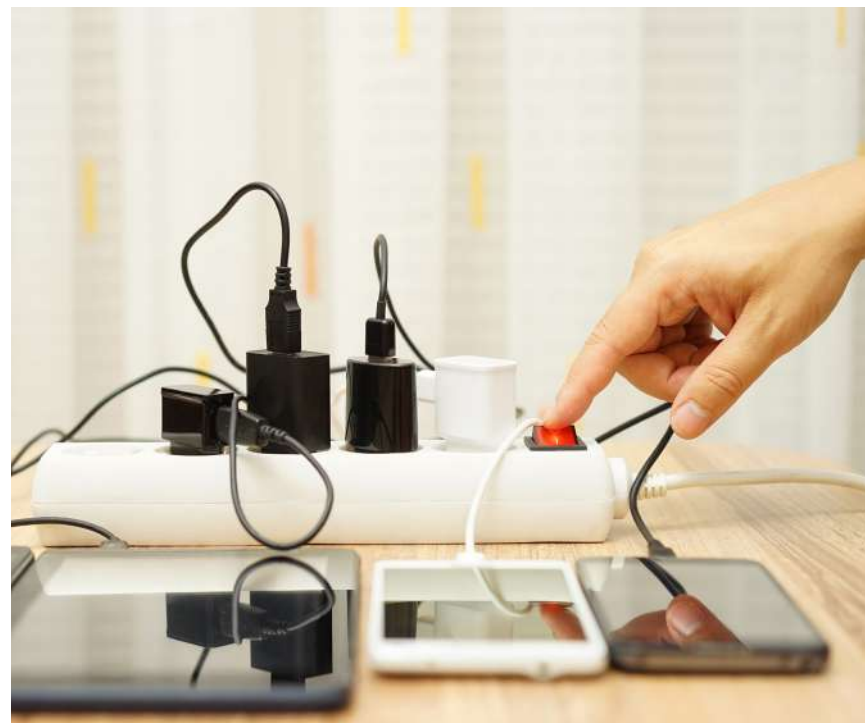
GROUPES ÉLECTROGÈNES

Renoncer à l'usage de groupes électrogènes carbonés dans le secteur de l'événementiel et privilégier le raccordement secteur quand c'est possible, en particulier pour les infrastructures en dur.

ACTIONS EN FAVEUR DE LA SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE

- WiFi:
 - Encourager les usagers à utiliser le WiFi plutôt que la 4G/5G.
 - Dans les espaces inoccupés, désactiver les bornes WiFi et mettre hors tension les appareils électriques ou électroniques non utilisés.
- Écrans et systèmes audiovisuels:
 - Arrêter les systèmes audiovisuels non indispensables.
 - Éteindre les écrans et les ordinateurs la nuit, réduire la luminosité des écrans et éteindre le ou les écrans supplémentaires lorsqu'ils ne sont pas nécessaires.
 - Les écrans TV installés dans les espaces hospitalités des enceintes sportives doivent être mis hors tension, et pas simplement en veille, en dehors des événements. Il en est de même pour les machines dans les salles de sport ou de musculation dans les salles privées/clubs.
 - Sensibiliser les usagers pour éteindre les équipements lorsqu'ils sont inutilisés : mettre en veille prolongée ou éteindre le poste de travail en cas d'absence.

- Impressions:
 - Limiter l'impression de documents et, si nécessaire, favoriser le recto-verso, le noir & blanc, et plusieurs pages par feuille.



3. MESURES DE SOBRIÉTÉ RELATIVES À LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

Pour aller plus loin : s'équiper de façon sobre et durable

- Avant d'acheter un appareil, s'orienter vers des produits porteurs de labels environnementaux, plus respectueux de l'environnement et de la santé, comme EPEAT et TCO Certified.
- Privilégier les appareils les moins gourmands en énergie et les plus durables, grâce à l'indice de réparabilité.
- Réfléchir à une limitation du nombre et du surdimensionnement des équipements informatiques du bureau (ex. : éviter les imprimantes individuelles).



En cas de signal Écowatt rouge

Organisation d'événements sportifs : il est demandé aux organisateurs d'événement sportifs de supprimer les animations et activités énergivores annexes à l'événement sportif afin de délester le réseau et ainsi permettre de maintenir la tenue de l'événement principal.

À titre d'illustration, si des châteaux gonflables ou un concert sont prévus autour d'un match de championnat professionnel et que, quelques jours avant la rencontre, une alerte vigilance coupure est publiée sur son territoire, alors il sera de la responsabilité de l'organisateur de limiter au strict nécessaire sa consommation énergétique au risque que sa manifestation ne soit pas maintenue.

Pour en savoir plus sur le signal Écowatt rouge, référez-vous à la section qui lui est dédiée, page 13.



4. MESURES DE SOBRIÉTÉ RELATIVES À LA MOBILITÉ

FAVORISER LES MOBILITÉS DURABLES AU SEIN DE SA LIGUE, DE SON COMITÉ, DE SON CLUB, EN TANT QUE COMPÉTITEUR OU AU TRAVAIL

- Envisager le report de l'avion vers le train pour les trajets aller inférieurs à 4 heures par voie ferroviaire (ou inférieurs à 6 heures de trajet aller-retour si le déplacement se fait dans la même journée).
- Envisager le report de la voiture vers le train et les transports urbains pour les trajets professionnels lorsque cela est possible.
- Inciter au covoiturage (domicile-travail pour se rendre au travail, pour se joindre à des compétitions, pour se déplacer dans le cadre de réunions) lorsque cela est possible.
- Regrouper les déplacements ou encore supprimer ceux inutiles. Avoir recours à la visioconférence, aux formations à distance et aux événements hybrides pour limiter les déplacements quand cela est possible.
- Déployer des espaces aménagés pour vélos & trottinettes pour encourager la pratique des mobilités douces.



DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION D'UN ÉVÉNEMENT

- Dans le cadre des championnats par équipes, les ligues et comités peuvent utiliser l'outil de mesure des kilomètres mis à disposition dans la Gestion Sportive pour réduire les déplacements de 10 % par rapport à l'année N-1 (année de référence: 2019).
- Encourager les déplacements sobres. Il peut être, par exemple, proposé aux organisateurs:
 - de modifier les supports de communication afin d'afficher prioritairement les plans des voies piétonnes et cyclables accessibles pour se rendre sur le lieu de l'événement, ainsi que la desserte en transports en commun, avant d'indiquer l'itinéraire routier;
 - d'élaborer une cartographie des distances à pied et à vélo afin que chaque personne souhaitant se rendre sur le lieu de l'événement puisse appréhender plus facilement le temps de trajet qu'il faudra parcourir entre les différents lieux emblématiques d'une ville, et plus largement sur une partie d'un territoire.
- Proposer des mécanismes d'incitation pour se rendre à un événement avec des formes de mobilité plus durables.
 - Ex.: proposer la gratuité des transports en commun pour les détenteurs de billets d'un événement sportif.
 - Ex.: les spectateurs se rendant à un événement sportif en transport en commun peuvent bénéficier d'une entrée réduite de 10 % sur leurs billets.
- Favoriser l'hébergement des organisateurs et joueurs au plus près du lieu de l'événement.



4. MESURES DE SOBRIÉTÉ RELATIVES À LA MOBILITÉ

**ZOOM SUR L'ÉCOCONDUITE**

LES GESTES QUI FONT LA DIFFÉRENCE

- Rouler à vitesse modérée pendant les 5 premiers kilomètres: la surconsommation en ville peut atteindre 45% sur le premier kilomètre, 25% sur le second.
- Rouler à 110 km/h plutôt que 130 km/h sur l'autoroute permet une économie de carburant de 20%.
- Ne pas pousser le régime moteur peut faire économiser jusqu'à 20% de carburant.
- Enlever les coffres de toit, les galeries, les porte-vélos et porte-skis dès qu'ils ne sont plus utiles: ils peuvent entraîner une surconsommation de 10 à 20%.
- Vérifier la pression des pneus: un sous-gonflage de 0,3 bar entraîne 1,2% de consommation en plus, de 0,5 bar 2,4% de consommation en plus.
- Ne pas abuser de la climatisation: elle augmente la consommation de carburant du véhicule de 1 à 7% suivant le climat, les véhicules et les usages.

EN TANT QU'EMPLOYEUR

- Déployer le forfait mobilités durables (le forfait mobilités durables est exonéré de cotisations sociales jusqu'à 700 € par an et cumulable avec le remboursement des transports en commun jusqu'à 800 €), ainsi que le crédit mobilité pour les salariés bénéficiant d'un véhicule de fonction.

- Information utile: jusqu'à fin 2023, la prise en charge par l'employeur du forfait de transport en commun ou de service public de vélo (partagé ou en leasing) au-delà des 50% minimum et jusqu'à 75% sera exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations pour les salariés.

**En cas de signal Écowatt rouge**

En tant qu'employeur: le télétravail, associé à la fermeture des bâtiments concernés, pourrait être déclenché dans les situations d'urgence en cas de tension importante sur le réseau électrique, afin de maximiser les économies d'énergie liées à l'activité dans les bâtiments et la mobilité.

Pour en savoir plus sur le signal Écowatt rouge, référez-vous à la section qui lui est dédiée, page 12.





5. SYNTHÈSE DES MESURES À APPLIQUER EN CAS DE SIGNAL ÉCOWATT ROUGE

Le dispositif Écowatt est prévu pour signaler les périodes de tension sur le système électrique. Piloté par RTE (Réseau de transport d'électricité), il a été généralisé et mis en ligne en novembre 2020 sur l'ensemble du territoire national [via le site monecowatt.fr](http://via.le.site.monecowatt.fr). L'outil vise à favoriser une mobilisation volontaire, rapide et collective lors des journées exceptionnellement tendues pour le système électrique en guidant chaque citoyen vers les gestes les plus efficaces. L'objectif est d'éviter les coupures d'électricité.

Le signal rouge est activé lorsqu'il n'y a pas assez d'électricité pour couvrir tous les besoins en France. Chaque jour, RTE prévoit le niveau de consommation des Français et, en parallèle, la production d'électricité disponible. Dans les rares cas où tous les besoins en électricité ne pourraient pas être couverts, des coupures locales maîtrisées et d'une durée maximale de 2 heures pourraient être organisées.

Il sera annoncé 3 jours à l'avance, par SMS en cas d'inscription ou par l'application de RTE, afin de permettre à chaque structure de s'organiser au mieux. Cette baisse volontaire de la consommation durant quelques heures pourrait éviter les coupures.

Référent sobriété énergétique, dirigeants, [inscrivez-vous ici](#) pour être avertis en cas de tension sur le réseau.

LES MESURES SPÉCIFIQUES EN CAS DE SIGNAL ÉCOWATT ROUGE SONT LES SUIVANTES :

- **Chauffage:**
 - Aucune infrastructure sportive (terrain, court) ne pourra être chauffée, sauf en cas d'urgence qui pourrait mettre en péril l'installation ou en cas d'usage pour des populations à risque.
 - Les gymnases resteront accessibles mais le chauffage pourrait être mis sur le mode hors gel.
 - Les salles de sport privées devront réduire de 2°C de plus leurs températures déjà abaissées.
- **Éclairage:** Privilégier l'éclairage à 300 lux sur les courts couverts lorsqu'un variateur permettant de modifier l'intensité est installé dans le cadre d'une pratique loisir/scolaire.
- **Organisation d'événements sportifs:** il est demandé aux organisateurs d'événements sportifs de supprimer les animations et activités énergivores annexes à l'événement sportif afin de délester le réseau et ainsi permettre de maintenir la tenue de l'événement principal. À titre d'illustration, si des châteaux gonflables ou un concert sont prévus autour d'un match de championnat professionnel et que, quelques jours avant la rencontre une alerte vigilance coupure est publiée sur son territoire, alors il sera de la responsabilité de l'organisateur de limiter au strict nécessaire sa consommation énergétique au risque que sa manifestation ne soit pas maintenue.

5. MESURES À APPLIQUER EN CAS DE SIGNAL ÉCOWATT ROUGE

- **Mobilité** : En tant qu'employeur, le télétravail, associé à la fermeture des bâtiments concernés, pourrait être déclenché dans les situations d'urgence en cas de tension importante sur le réseau électrique, afin de maximiser les économies d'énergie liées à l'activité dans les bâtiments et la mobilité.
- **Équipements de club** : S'agissant des saunas et des hammams, qui sont des équipements énergivores, il sera demandé aux salles de sport, piscines et gymnases, d'en fermer l'accès.
- **Numérique** : Dans un contexte de tension sur les approvisionnements en électricité, les hébergeurs de données devront davantage limiter leurs recours à la climatisation dans les salles des centres de données, si l'infrastructure du site le permet. Un passage de 21°C à 23°C est susceptible de diminuer la consommation d'énergie de l'ordre de 7 à 10 % (chiffres France Data Center, 2022).



6. MESURES DE COMMUNICATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS

De façon à accompagner l'ensemble des publics dans la démarche de sobriété énergétique, plusieurs actions peuvent être envisagées :

- Dans l'ensemble des espaces (infrastructures sportives, bureaux, espaces hospitalités, locaux à usage d'habitation, centres de formation, espaces recevant les publics), diffuser la campagne d'écogestes proposée par la FFT (affiches et stickers à imprimer par vos soins)
 - [Campagne d'écogestes adaptée à la pratique sportive](#) (dans un club, lors d'un événement)
 - [Campagne d'écogestes adaptée à la vie au travail](#)
- Permettre aux usagers/collaborateurs de remonter les incohérences, anomalies et/ou être force de proposition sur le sujet au travers, par exemple, de formulaires, de boîtes à idées, etc.
- La FFT a également mis en place une adresse e-mail dédiée, sobriete.energetique@fft.fr. Celle-ci vous permet de :
 - poser toutes les questions que vous auriez au sujet du plan de sobriété énergétique adapté à la FFT. Une équipe dédiée vous répondra ;
 - remonter toute action mise en place dans votre club, ligue, comité, événement, dans votre vie au travail pour contribuer à la diffusion des bonnes pratiques.



- Identifier un(e) référent(e) sobriété énergétique au sein de votre structure qui pourrait répondre aux interrogations et rester en veille sur les mesures du gouvernement.
- Dans le cadre où votre entité serait dotée d'un comité social et économique (CSE) ou de délégués syndicaux, il est nécessaire de leur présenter une trajectoire de réduction de la consommation d'énergie de l'entreprise et le plan d'action mené en faveur de la sobriété énergétique.

7. RESSOURCES UTILES

RESSOURCES DU GOUVERNEMENT

[Plan de sobriété énergétique du gouvernement](#)

[Plan de sobriété énergétique du sport](#)

[Kit de communication](#) de la campagne de sobriété énergétique du gouvernement

SITE DE MON ÉCOWATT

[Site Mon Ecowatt](#), météo de l'électricité
Inscrivez-vous aux alertes pour être informé en temps réel.

KIT DE COMMUNICATION DE LA CAMPAGNE ÉCOGESTES DE LA FFT

[Campagne d'écogestes adaptée à la pratique sportive](#)
(dans un club, lors d'un événement)

[Campagne d'écogestes adaptée à la vie au travail](#)



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE **TENNIS**

CONTACT

Pour toute question et/ou partage de bonnes pratiques :
sobriete.energetique@fft.fr



SOMMAIRE

16

